

11) CENTRE DE LOISIRS, STAGES SPORTIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ACTIVITES DE SOUTIEN SCOLAIRE

Enfants de 3 ans à 18 ans, sans hébergement.
Une ou plusieurs demandes dans l'année possible
dans la limite de la prestation maximum annuelle.

Demande avant le 31/01/2023.

QUOTIENT FAMILIAL 2021	Prestation maximum annuelle par enfant (avant impôt à la source)
≤ 480 à 680	<u>300 €</u>
680.01 à 880	<u>200 €</u>
880.01 à 1270 et +	<u>100 €</u>

(12) COUPS DE COEURS ENFANTS / ADOS

(13) COUPS DE COEUR ADULTES ET FAMILLES

Adultes / Conditions : actif ou retraité, pour vous,
conjoint, concubin, pacsé, et vos enfants - 21 ans.

Enfants / Conditions : actif ou retraité. Pour vos en-
fants -18 ans. Dépend de votre quotient familial.
Nombre de places limité, les inscriptions sont enregis-
trées par ordre de réception.

Forte participation du C.G.O.S (incluse dans le prix), il
n'est pas possible de bénéficier des prestations *Va-
cances Adultes et Familles / Vacances Enfants et Ado-
lescents* sur ces séjours.

A consulter sur l'Espace Agent - rubrique Le CGOS et
Vous.

Demande avant le 31/12/2022.

(14) SOUTIEN SCOLAIRE

Propositions de 4 spécialistes du soutien scolaire. *Frais d'adhésion gratuits.*

Cours particuliers : **3€ à 5€ de remise de l'heure**

Cours collectifs : **10 à 20% de remise.**

Cours en ligne : **de 20 à 40 % de remise.**

Autres remises sur les préparations aux concours post bac, examens et brevets
blancs, soutien scolaire le samedi, cahiers de vacances, cours de révision.

(15) SPORTS / LOISIRS / CULTURE / ADULTE

Participation pour la pratique d'une activité spor-
tive, de loisirs ou culturelle de l'agent hospitalier.
Pour les couples, la prestation peut être versée à
chaque agent.

Versement une seule fois par an pour une ou plu-
sieurs activités. Facture acquittée de l'organisme
ou de l'association mentionnant l'activité pratiquée,
l'année et le montant. Actif ou retraité.

Frais mini 20€, **demande avant le 30 Novembre 2022.**

QF 2021	CGOS / AN
≤ 480 à 680	<u>100 €</u>
de 680.01 à 880	<u>80 €</u>
de 880.01 à 1270	<u>60 €</u>
+ 1270	<u>50 €</u>

(16) SPORTS / LOISIRS / CULTURE / ENFANTS

Participation pour la pratique d'une activité sportive,
de loisirs ou culturelle des enfants *de 6 ans à moins
de 21 ans au 31.12.2022*, (sans limite pour les en-
fants handicapés à 80 %).

Versement une seule fois par an et par enfant, pour
une ou plusieurs activités. Facture acquittée de l'or-
ganisme ou de l'association mentionnant l'activité
pratiquée, l'année et le montant. Actif ou retraité.

Frais mini 20€, **demande avant le 30 Novembre 2022.**

QF 2021	CGOS / AN
≤ 480 à 680	<u>100 €</u>
de 680.01 à 880	<u>80 €</u>
de 880.01 à 1270	<u>60 €</u>
+ 1270	<u>50 €</u>